

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel.

Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés.

Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### ARCHEA FUND - EUROPE, classe B1 (LU0159350494)

un compartiment de ARCHEA FUND

Société de gestion : Bellatrix Asset Management S.A.

## Objectifs et politique d'investissement

### Objectifs

Recherche d'un accroissement du capital sur le long terme.

### Politique d'investissement

Le compartiment investit à concurrence de minimum 30% et maximum 100% de ses actifs nets en parts de sociétés et/ou à concurrence de maximum 70% de ses actifs nets en titre de créance à revenu fixe.

Le compartiment pourra également atteindre cet objectif au travers d'investissement en fonds d'investissement dans la limite de 30% de ses actifs nets.

Les investissements ne sont sujets à aucune limitation d'ordre géographique, sectorielle ou monétaire.

Les titres de créance peuvent être émis par des sociétés, des Etats et/ ou d'autres entités. Ces titres ainsi que leurs émetteurs ne sont soumis à aucune exigence de notation.

Le compartiment peut avoir recours à des produits dérivés afin de se prémunir contre les conséquences d'une évolution défavorable des marchés sur le por-

tefeuille du compartiment ou alternativement pour optimiser la performance du compartiment.

Le portefeuille est géré d'une manière discrétionnaire sans utiliser une valeur de référence (benchmark).

La devise de la classe d'actions est exprimée en EUR.

L'investisseur a le droit de demander le rachat de ses actions. Les opérations de rachats ont lieu à chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que, dans des circonstances exceptionnelles, la possibilité pour l'investisseur de demander le remboursement peut être limitée ou suspendue.

Il s'agit d'actions de capitalisation. Les revenus et gains en capital sont réinvestis.

### Recommandation

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport endéans 5 années.

## Profil de risque et de rendement



### Que représente cet indicateur synthétique ?

- Les actions de la classe B1 sont classées dans la catégorie 5, car la valeur de l'action peut évoluer fortement et par conséquent le risque de perte et l'opportunité de gain peuvent être élevés.
- La catégorie de risque a été calculée en utilisant les données historiques et simulées et pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du fonds est susceptible d'évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus basse ne correspond pas à un investissement sans risque.

- Le remboursement de l'investissement initial n'est pas garanti.

### Quels risques importants ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur synthétique ?

- L'investissement dans des titres de créance comporte un risque de crédit dans le sens que l'émetteur peut refuser ou se trouver dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie du paiement des intérêts ou du principal de ses titres. Il en découle le risque d'une perte significative, voire même totale, de la valeur de l'investissement réalisé dans ces titres.
- D'autres facteurs de risque qu'un investisseur devra prendre en considération en fonction de sa situation personnelle et des circonstances particulières actuelles et futures, peuvent exister.

### Où trouver plus d'informations au sujet des risques du compartiment ?

Des informations plus détaillées sur les risques propres au compartiment figurent dans le prospectus du fonds, qui est disponible au siège social de la société de gestion ainsi que sur [www.bellatrix.lu](http://www.bellatrix.lu).

## Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
<b>Frais d'entrée</b>	1,50%
<b>Frais de sortie</b>	0,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
<b>Frais courants</b>	1,82%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
<b>Commission de performance</b>	Néant

Les frais acquittés par l'investisseur servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle d'un investissement dans le fonds.

Les frais d'entrée et de sortie présentés correspondent au pourcentage maxi-

mal pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur dans le fonds. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur pourra obtenir de son conseiller ou de son intermédiaire financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

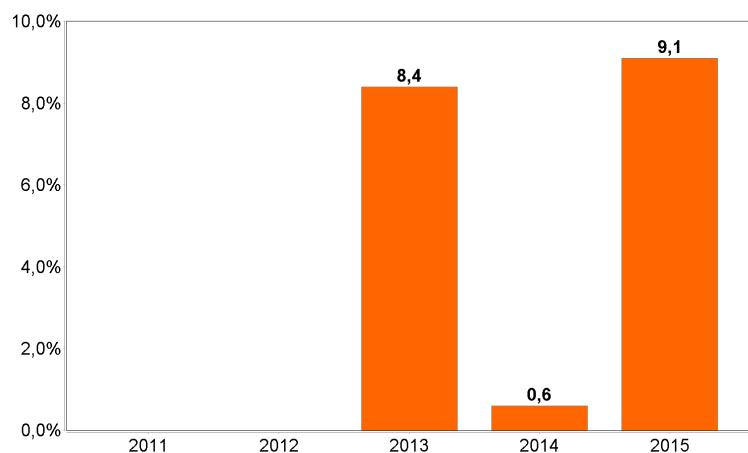
L'échange (ou conversion) d'une partie ou de la totalité des actions en actions d'un autre compartiment ou d'une autre classe d'actions est gratuit.

Les frais courants se rapportent aux frais d'une année entière et ont été calculés au 31.12.2015. Les frais courants peuvent varier d'un exercice à l'autre. Le chiffre des frais courants exclut :

- les frais de transactions, sauf les frais liés à l'achat et la vente de fonds cibles.

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter la rubrique intitulée "Frais à charge du compartiment" du prospectus du fonds, qui est disponible au siège social de la société de gestion ainsi que sur [www.bellatrix.lu](http://www.bellatrix.lu).

## Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Tous les coûts et commissions ont été pris en compte à l'exclusion des frais d'entrée et de sortie.

La performance passée a été calculée en EUR.

Le compartiment a été lancé en 2012.

La classe d'actions a été lancée en 2012.

## Informations pratiques

### Dépositaire

Banque de Luxembourg

### Informations supplémentaires et disponibilité des prix

Des informations supplémentaires sur le fonds, une copie de son prospectus, son dernier rapport annuel et semestriel et les derniers prix des actions de ARCHEA FUND peuvent être obtenus gratuitement auprès de la société de gestion ou sur [www.bellatrix.lu](http://www.bellatrix.lu).

Le prospectus, le dernier rapport annuel et semestriel du fonds sont disponibles en français. La société de gestion pourra vous renseigner sur d'éventuelles autres langues dans lesquelles ces documents sont disponibles.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, sont disponibles sur le site internet [www.bellatrix.lu](http://www.bellatrix.lu). Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

### Responsabilité

La responsabilité de ARCHEA FUND ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

### Fiscalité

Le fonds est soumis à la législation fiscale du Luxembourg. La résidence de l'investisseur pourrait avoir une incidence sur sa situation fiscale personnelle.

### Informations spécifiques

Le compartiment ARCHEA FUND - EUROPE émet seulement une classe d'actions.

Ce document d'informations clés pour l'investisseur décrit un compartiment de ARCHEA FUND qui peut être composé de plusieurs compartiments. Le prospectus et les rapports annuels et semestriels sont établis pour l'ensemble du fonds.

Les actifs et les passifs d'un compartiment sont ségrégués en vertu de dispositions légales de sorte que les engagements d'un compartiment n'affectent pas les autres compartiments.

Les actions peuvent être converties en actions d'une autre classe du même compartiment ou d'un autre compartiment. Des informations supplémentaires relatives à ce droit se trouvent dans le prospectus du fonds.

### Informations supplémentaires pour les investisseurs en Suisse

Le représentant en Suisse est CACEIS (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le service de paiement en Suisse est assuré par CACEIS Bank Luxembourg, Luxembourg, succursale de Nyon, ayant son siège social à la Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. Le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus sur demande et gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Ce fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Bellatrix Asset Management S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 29.01.2016.